



STAGE DE LICENCE

Saveria Colonna

2024-25

STAGE DE LICENCE

- Durée : **30 h**
- Groupées sur 1 semaine ou dispersées dans l'année
- N'importe quand dans l'année dès que la convention est signée et avant la fin du 2nd semestre
- Référente stage de licence : **Saveria Colonna**

ESPACE MOODLE

- Pas de clé d'inscription



À FAIRE

Objectifs du M3P

- Trouver la problématique du stage : à quelle(s) question(s) je veux réfléchir pendant mon stage ?
- Trouver un tuteur ou tutrice de stage parmi les enseignant·es de SDL
- Trouver un lieu de stage

UNE FOIS LE STAGE TROUVÉ

- **Compléter** et faire signer la **convention**
(compter un délai de 3 semaines) dans l'ordre :
 1. Utilisez la convention pré-remplie sur l'espace Moodle « Stages L3 »
 2. Renseignez les informations vous concernant
 3. Faites remplir et signer la convention à votre organisme d'accueil (et au référent · e au sein de l'organisme)

UNE FOIS LE STAGE TROUVÉ

4. Faites signer la convention au référent·e Paris 8 (saveria.colonna@univ-paris8.fr, partie pré-remplie)
 5. Transmettez la convention à l'UFR **uniquement** à l'adresse : ufr.sdl@univ-paris8.fr
 6. Une fois signée par le directeur de l'UFR, votre convention vous sera renvoyée par retour mail
- **Attention**, seule la référente des stages (Saveria Colonna) signe la convention et non le ou la tutrice de stage de Paris 8



Renseignez l'année universitaire



Année universitaire :

Convention de stage

entre

1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom : **Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis**
Adresse : 2, rue de la Liberté 93526 Saint-Denis cedex

Représentée par (signataire de la convention) : **Mario BARRA-JOVER**
Qualité du représentant : **Directeur**
UFR/Institut : **Sciences du langage**
Tél : **01 49 40 67 90**
Courriel : **ufr.sdl@univ-paris8.fr**
Adresse (si différente de celle de l'établissement) :

2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom :
Adresse :

Représenté par (nom du signataire de la convention) :

Qualité du représentant :
Service dans lequel le stage sera effectué :

Tél :
Courriel :
Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme) :



Renseignez sans erreur les infos sur l'organisme d'accueil

3 - LE/LA STAGIAIRE

Nom : Prénom : Sexe : F M Né(e) le :/...../.....

Adresse :

Tél : Courriel :

INTITULE DE LA FORMATION OU DU CURSUS SUIVI DANS L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

DESCRIPTION DU PROJET MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE CESURE :

SUJET DE STAGE

Dates : Du Au

Représentant une **durée totale** de (Nombre de Semaines / de Mois (rayer la mention inutile))

Répartition si présence discontinue : nombre d'heures par semaine ou nombre d'heures par jour (rayer la mention inutile).

Commentaire :

*Tous les champs doivent être correctement remplis
avant signature !*

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom et prénom de l'enseignant référent :

Colonna Saveria

Fonction (ou discipline) : ...Professeure.....

Tél : 01 40 25 10 26

Courriel : saveria.colonna@univ-paris8.fr

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom et prénom du tuteur

de stage :

Fonction :

☎ mél :

Caisse primaire d'assurance maladie à contacter en cas d'accident (lieu de domicile du stagiaire sauf exception) :

*Idem tous les champs doivent être dûment complétés
avant signature !*

d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée

ACTIVITES CONFIEES :

.....
.....

COMPETENCES A ACQUERIR OU A DEVELOPPER :

.....

Article 3 – Modalités du stage

La durée hebdomadaire de présence du (de la) stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de heures sur la base d'un temps complet/ temps partiel (*raier la mention inutile*),

Il est interdit de confier au stagiaire des tâches dangereuses pour sa santé ou sa sécurité.

Si le/la stagiaire doit être présent (e) dans l'organisme d'accueil la nuit, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers :

Article 4 – Accueil et encadrement du stagiaire

Le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.

MODALITES D'ENCADREMENT (visites, rendez-vous téléphoniques, etc)

.....

Si les conditions sanitaires le permettent : d'une part, le stagiaire est autorisé à revenir dans son établissement d'enseignement pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou participer à des réunions (les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement), d'autre part, l'organisme d'accueil peut autoriser le stagiaire à se déplacer, sauf pour les stages à l'étranger.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

MODALITES D'ENCADREMENT— Ce stage étant réalisé dans le cadre de l'année de césure, l'encadrement de l'étudiant est ici sans objet.

Article 5 – Droits et libertés individuelles du stagiaire

I. Respect des droits et libertés

L'organisme d'accueil garantit le respect des droits et libertés du ou de la stagiaire pendant toute la durée du stage.

II. Lutte contre le harcèlement moral et sexuel

L'organisme d'accueil protège le ou la stagiaire contre toute forme de harcèlement moral ou sexuel.

L'organisme d'accueil s'engage à informer l'établissement d'enseignement du ou de la stagiaire dès lors qu'il aurait connaissance de faits assimilables à du harcèlement moral ou sexuel commis à l'encontre du ou de la stagiaire.

Lorsqu'il a connaissance de tels faits, sans préjudice de poursuites pénales éventuelles, l'organisme d'accueil s'engage à mettre en place des mesures de prévention et de protection pour le ou la stagiaire concerné-e et à en informer l'établissement d'enseignement du ou de la stagiaire.

La gratification est due sans préjudice du remboursement des frais engagés par le stagiaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.

L'organisme peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à deux mois.

En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée du stage effectué.

La durée donnant droit à gratification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de ses avenants éventuels, ainsi que du nombre de jours de présence effective du/de la stagiaire dans le(s) lieu(x) indiqué(s).

.....

LE MONTANT DE LA GRATIFICATION est fixé à € par heure / jour / mois (*raier les mentions inutiles*)

Article 6bis – STAGES EN FRANCE Accès aux droits des salariés – Avantages (Organisme de droit privé en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) :

Le stagiaire bénéficie des protections et droits mentionnés aux articles L.1121-1, L.1152-1 et L.1153-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés.

Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants prévus à l'article L.3262-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil. Il bénéficie également de la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L.3261-2 du même code.

Le stagiaire accède aux activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L.2323-83 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés.

L'organisme d'accueil s'engage à respecter toute directive sanitaire nationale ou sectorielle.

AUTRES AVANTAGES ACCORDES :

.....

Article 6ter – STAGES EN FRANCE Accès aux droits des agents - Avantages (Organisme de droit public en France sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises) :

Les trajets effectués par le stagiaire d'un organisme de droit public entre leur domicile et leur lieu de stage sont pris en charge dans les conditions fixées par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Le stagiaire accueilli dans un organisme de droit public et qui effectue une mission dans ce cadre bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement temporaire selon la réglementation en vigueur.

Est considéré comme sa résidence administrative le(s) lieu(x) du stage indiqué(s) dans la présente convention.

AUTRES AVANTAGES ACCORDES :

.....

Article 7 – Régime de protection sociale (maladie et accidents)

Pendant la durée du stage, le stagiaire reste affilié à son régime de Sécurité sociale antérieur. Il doit impérativement vérifier ses conditions de couverture maladie et fournir une attestation de couverture à son établissement d'enseignement au moment de la signature de la convention de stage et dans tous les cas avant le départ.

0 (sauf si gratification)



À compléter avec tuteur·ice de l'organisme d'accueil



ORDRE DE SIGNATURE

Fait à : le

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
Nom et signature du représentant de l'établissement

.....
4

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL
Nom et signature du représentant de l'organisme d'accueil

.....

STAGIAIRE (et son représentant légal le cas échéant)
Nom et signature

.....
1

L'enseignant référent du stagiaire

Nom et signature

3

Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil

Nom et signature

2

Annexes : Fiche..... / Attestation de stage.....

CONVENTION

- 3 exemplaires :
 - 1 exemplaire pour l'université
 - 1 exemplaire pour l'établissement d'accueil
 - 1 exemplaire pour l'étudiant e
- L'organisme d'accueil peut vous demander :
 - Copie de la carte étudiant
 - Copie de l'attestation de responsabilité civile (comprise dans l'assurance habitation)

RAPPELS IMPORTANTS

- Le dernier signataire de la convention est l'université (Mario Barra, directeur de l'UFR SDL)
- **Aucun stage ne peut débuter avant la signature de la convention par toutes les parties**
- **Toujours conserver une copie de la convention finalisée**

RAPPORT DE STAGE

- À rendre à votre tuteur ou tutrice de stage Paris 8 autour du 19 mai (à confirmer avec lui)
- **Avant**, discutez des attentes avec tuteur ou tutrice
- 4 à 12 pages (à confirmer avec votre tuteur ou tutrice de stage)

RAPPORT DE STAGE

- Brève présentation de la structure d'accueil
- Présentation de votre problématique (une question de recherche ou professionnalisante en lien avec les SDL) et les éléments de réponse apportés par le stage.
- Faire une recherche bibliographique pour citer quelques références en lien avec votre problématique
- Partie personnelle présentant le bilan du stage : ce que vous avez appris, ce qui vous a le plus intéressé/le moins intéressé, quels ont été vos points forts/faibles...